

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

## ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 8 —  
Six mois . . . . . 4 —  
Trois mois . . . . . 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

## Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes **Organe du parti ouvrier** Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

## ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace.  
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes.

## Cercle ouvrier

Assemblée générale réglementaire et amendable, **samedi 27 octobre**, à 8 1/2 heures du soir.

## Au peuple travailleur suisse

A propos de la votation populaire du 4 novembre 1894, sur l'initiative douanière.

Chers camarades de travail et concitoyens !

Le 4 novembre nous sommes appelés aux urnes pour une votation populaire qui est d'une grande importance, tout spécialement pour la population ouvrière. Les éléments qui ont toujours apporté des entraves à la Confédération suisse, dans ses tendances et entreprises progressistes, se rassemblent à nouveau pour paralyser sa force et rechercher ainsi les moyens d'exécuter plus efficacement leurs plans égoïstes, réactionnaires et hostiles à la Confédération.

La population ouvrière doit prendre une position énergique contre l'apparition de pareilles tendances. Par l'affaiblissement financier de la Confédération on consacre, en toute première ligne et pour un temps interminable, le système des impositions indirectes qui, se traduisant essentiellement par les hauts tarifs douaniers, retombent d'une façon disproportionnée et écrasante sur le citoyen travailleur. Au lieu de pouvoir supprimer les tarifs qui pèsent sur les objets les plus nécessaires à la consommation journalière, la Confédération se trouverait dans l'obligation de se procurer de nouvelles sources financières qui ne pourraient être alimentées que par les sueurs du peuple travailleur.

Une répartition de l'argent fédéral aux cantons n'apporterait ainsi, en aucune manière, un allègement dans la situation de la population ouvrière, mais, au contraire, de nouvelles charges indirectes.

Les ressources financières que les cantons encaisseraient, grâce au pillage de la Confédération, ne seraient employées, ni dans l'intérêt de la population ouvrière, ni pour le bien-être du peuple; elles serviraient simplement à réduire la part des impositions qui sont encore à charge des capitalistes dominants dans les cantons. Il ne peut pas être question de réaliser un progrès, car tout le mouvement a été introduit par des hommes réactionnaires; il revêt un caractère réactionnaire et il a un but final réactionnaire.

Il est vrai, toutefois, que la Confédération n'a, jusqu'à présent, porté qu'un moindre intérêt aux questions ouvrières et qu'elle ne leur a accordé qu'un appui très restreint. Mais nous avons foi dans le mouvement ouvrier suisse; il s'accroîtra de plus en plus; et, puissant et fort, nous pourrions alors revendiquer quelque chose; or, si nous voulons une fois recevoir un appui efficace, nous avons besoin, avant tout, d'une Confédération forte et puissante en ressources financières.

Précisément, l'assurance-maladie et l'assurance-accidents, de quelque façon qu'elles soient réglées, imposeront à la Confédération d'importants sacrifices. Si donc, dans cette direction, on doit une fois nous offrir quelque chose d'appréciable, nous ne pouvons pas nous aider à enlever à la Confédération les ressources financières dont elle a besoin.

La meilleure preuve que les pères de l'initiative ne songent pas à utiliser leur proie pour le bien-être du peuple, se trouve dans le fait qu'ils ne disent pas à quoi ils la destinent. S'ils agissaient vraiment dans l'intérêt populaire, ils ne manqueraient certainement pas d'en faire parade; mais comme cela n'est pas le cas, il ne leur reste que la ruse d'un silence prudent.

Il est aussi parfaitement clair que de grands problèmes ne peuvent être résolus que là où de grandes ressources sont à disposition. En les éparpillant dans les caisses des cantons, on soustrait déjà d'avance ces ressources à un emploi rationnel.

Il faut admettre que la Confédération elle-même ne fait pas toujours un emploi judicieux de ses ressources. Mais pour remédier à ces abus, il faut les combattre à leur place exacte, c'est-à-dire sur le terrain même de la Confédération. Ceci peut être atteint par l'introduction du referendum financier pour les grandes dépenses, par la réorganisation et la décentralisation de l'administration fédérale et par l'introduction de la nomination du Conseil fédéral par le peuple. En réalisant ces postulats, nous atteignons le mal où il existe réellement et nous obtiendrons la garantie que les ressources de la Confédération seront employées d'une façon beaucoup plus équitable que cela ne pourrait avoir lieu par les cantons.

Chers concitoyens !

Rendons-nous donc tous aux urnes le 4 novembre et déposons unanimement un

## NON

L'initiative des deux francs est, sous tous les rapports, une œuvre réactionnaire: elle rend impossible à la Confédération l'accomplissement de sa mission, notamment en ce qui concerne la solution des questions intéressant la population ouvrière; elle consacre, pour un temps indéterminable, l'imposition indirecte du peuple par les tarifs douaniers et elle n'apporte aucun remède efficace aux abus existants.

Dans son assemblée des délégués à Baden, la Société du Grutli a expressément et clairement exprimé qu'elle n'entendait pas marcher la main dans la main avec les éléments réactionnaires de la pré-traille romaine. Montrons à ces gens que nous ne sommes pas disposés à leur prêter notre appui dans la recherche des moyens qui leur permettraient de réaliser leurs plans égoïstes.

Malgré cela, nous ne participons pas à l'agitation contre l'initiative des deux francs, en communauté d'action avec les autres adversaires de cette initiative, parce que nous n'avons pas non plus beaucoup à attendre des soi-disants partis libéraux, ce qui a été démontré par l'assemblée d'Oltten.

Nous combattons l'initiative des deux francs pour d'autres motifs que ceux invoqués par les libéraux; ceux-ci combattent cette initiative pour des raisons politiques, tandis que nous, nous entrons en lice pour la portée sociale de ce mouvement.

C'est donc la préoccupation de la réalisation de nos postulats sociaux qui, essentiellement, fait de nous des adversaires de l'initiative des deux francs.

Seule une Confédération forte et puissante pourra se montrer capable et juste à l'égard des revendications de la population ouvrière. Répondons, en conséquence,

à toute tentative d'affaiblissement de la Confédération par un énergique

## NON

Winterthur, Soleure, Zurich, octobre 1894.

Le comité central de la Société suisse du Grutli.

Le comité directeur du parti démocratique-socialiste suisse.

Le comité central de la Féd. suisse des synd. professionnels.

## Procédés de fabricants déloyaux

J'ai eu récemment sous les yeux le carnet d'un ouvrier travaillant dans une fabrique d'horlogerie du canton de Berne, carnet qui m'a prouvé jusqu'à l'évidence — ce dont je ne doutais pas d'ailleurs — combien le législateur neuchâtelois avait eu raison d'assimiler à l'usure — art. 406 du code pénal — le paiement fait par un fabricant ou par un patron à ses ouvriers, autrement qu'en monnaie légale ayant cours, — notamment en marchandises, et combien plus raison encore avaient les députés ouvriers au Grand Conseil neuchâtelois d'insister pour qu'il n'y ait à cet égard aucune équivoque ni aucune interprétation douteuse possible. — On se souvient qu'en ce domaine — comme en tant d'autres, hélas! — le sophisme et l'argutie ont prévalu, de telle sorte que l'art. 406, très catégorique dans sa forme primitive, est devenu élastique après les retouches que lui ont fait subir les légistes et les juristes de notre parlement. Tel qu'il est cependant, l'art. 406 serait évidemment applicable aux fabricants qui usent à l'égard de leurs ouvriers, des procédés que je tiens à signaler et à flétrir.

L'ouvrier dont je parle a travaillé 18 mois dans une fabrique. Ses gains ont été aussi variables que les conditions atmosphériques de nos régions montagneuses; ils ont suivi les fluctuations de la marée de l'offre et de la demande. En les mois prospères, le salaire a atteint le cote de fr. 171 —, 164 —, 155 —, 141 —; les temps devenant difficiles, le gain mensuel est descendu à fr. 85 —; 80 —, 68 —, 59 —, et même 54 50. Pendant ces 18 mois, le travail livré a été de fr. 1893 85, ce qui fait un gain mensuel de fr. 105 20. Notez qu'il s'agit d'un excellent ouvrier.

Eh! bien, quoi! diront les bonnes âmes et les honnêtes gens. En voilà-t-il pas un bien à plaindre! Combien d'ouvriers seraient heureux de réaliser pareil gain. 105 fr. par mois, ça fait 4 francs par jour de travail. Et il y a de braves terrassiers, des manœuvres, de solides garçons bousilliers, qui se contentent d'un salaire infiniment moindre... Honnêtes gens, bon-âmes que vous êtes, ceci n'est qu'un prélude, oyez la fin.

\*\*

La fabrique dont il est question semble avoir pris pour devise: « obtenir des ouvriers le plus d'ouvrage possible aux prix les plus bas et les payer en tout autre monnaie qu'en argent. » Du moment que nous fournissons du travail à nos ouvriers, ceux-ci doivent — par un juste retour — s'approvisionner chez nous de tout ce qui est indispensable et nécessaire à l'existence, voilà le raisonnement tout simple de MM. les fabricants auxquels nous faisons allusion.

Et tout d'abord, ils ont eu cette idée qui n'est pas neuve: « Faisons de toute notre fabrique une caisse obligatoire d'assurance en cas de maladie et d'accidents. La loi sur la responsabilité

« civile des fabricants nous oblige à indemniser nos ouvriers, lorsque par suite de leur travail en fabrique, ils viennent à tomber malades ou ils sont victimes d'un accident. Ce sont eux qui paieront de cette façon leur assurance. » L'ouvrier au carnet a payé de ce chef 15 fr. 50 pendant les 18 mois. Il est tombé malade, mais on lui a bel et bien fait payer les frais de médecin sans lui accorder la moindre indemnité. Quel leurre qu'une assurance basée sur le système: « j'empoche tout et je ne rends rien. »

Les fabricants — sous prétexte de fournitures — ont retenu pendant cet espace de 18 mois fr. 85 05 à l'ouvrier en question, soit environ fr. 5 par mois. Ils lui faisaient payer le trois-six et la benzine qu'il utilisait à raison de 50 centimes par mois: les petits profits ne sont pas à dédaigner.

Mais tout cela n'est rien encore. Les fabricants avaient à proximité de leur fabrique une consommation où leurs ouvriers se fournissaient de tabac, d'épicerie. Pendant l'espace de 18 mois, l'ouvrier qui fait l'objet de cet article, a consommé — les livres le disent — pour fr. 181 80 de cigares, de pastilles et de sucreries: c'était un célibataire, ça va de soi.

Or à un célibataire, il faut pension et gîte. La fabrique, en bonne pourvoyeuse, a songé à tout. Elle fournit la pension et la chambre et, en un 1 an et 1/2, débourse pour son ouvrier fr. 814 80.

Il lui faut des habillements, pardessus, bottines, parapluie:

— Ouvrier, mon ami, ne sois en souci de rien, nous te donnerons tout cela. Et la fabrique procure à son ouvrier ces objets indispensables et d'une utilité reconnue: ci fr. 170 25

L'ouvrier frappe à la caisse:

— J'ai besoin d'argent.  
— De l'argent? Allons donc, voici des échappements, voici des boîtes! Faites argent de tout cela. Et on lui en donne pour fr. 170 25

Mais comme l'ouvrier ne trouve pas le placement de tous ces objets, il en rend à la fabrique pour une somme de fr. 70, laquelle fabrique consent à les reprendre, en portant au débit de celui qu'elle gruge fr. 6,70 pour débours.

Reprenons tous ces chiffres, le voulez-vous? La chose en vaut la peine et la démonstration en ressortira plus éclatante.

En 18 mois l'ouvrier a gagné	fr. 1893 18
Il lui a été retenu pour assurances et pour fournitures	100 55
Reste net	fr. 1792 63

Sur cette somme la consommation lui a gardé ci	fr. 181 80
La fabrique a payé sa chambre et sa pension	814 80
La fabr. lui a fourni en vêtements, etc.	187 20
La fabr. lui a fourni en marchandises horlogerie	100 25
La fabr. lui a retenu pour débours	6 70
	fr. 1290 75

de telle sorte qu'il n'a reçu en argent, en monnaie ayant cours légal, pendant 1 1/2 an, que 501 fr. 88, soit 1 fr. 10 environ par jour de travail, un peu plus du quart de son salaire.

Songez aux bénéfices qu'a dû réaliser la fabrique sur les trois quarts restants. Car vous pensez bien que ce n'est pas par philanthropie pure que la fabrique se plie à ces différentes métamorphoses, qu'elle se fait caisse d'assurance, magasin de fournitures d'horlogerie, maîtresse de pension, logeuse, négociante en vins et en spiritueux, négociante en denrées



coloniales, magasin de tabacs, magasin de confections, magasin de chaussures, marchande ds parapluies...

Ah! la belle invention qu'une fabrique de ce genre et quels admirables cerveaux que ceux de ses directeurs qui ont su, par ces combinaisons géniales, tamiser ainsi le gain de leurs ouvriers de façon à ce que le plus gros de leur salaire leur reste en mains. Je trouve qu'elle serait bien en place dans le code pénal bernois une disposition analogue à celle de l'art. 406 de notre code pénal neuchâtelois, laquelle — je le répète — gagnerait toutefois à être plus précise. Au fait, puisque nous y sommes, pourquoi ne pas la rappeler?

« Sera condamné pour fait d'usure à l'amende jusqu'à 2000 fr., à laquelle, en cas récidive, pourra s'ajouter l'emprisonnement jusqu'à trois mois, le fabricant ou le patron convaincu d'avoir, dans un but de lucre, payé ses ouvriers autrement qu'en monnaie légale ayant cours, notamment en marchandises, ou d'avoir prélevé un escompte sur le règlement des salaires. »

Sont-ils veinards, ces fabricants bernois qui n'ont pas cet article suspendu comme une épée de Damoclès sur leur tête?

Mais, il me vient un scrupule. Réflexion faite, je crois qu'il ne faudrait pas aller bien loin et examiner de trop près les procédés de certaines fabriques de notre canton pour constater que les mêmes procédés, que ceux signalés ci-dessus, fleurissent chez nous en toute sécurité.

La justice, qui tarabuste si souvent les petits et qui leur applique impitoyablement la loi, se montre d'une indulgence si humaine à l'égard des gros!

W. B.

### Confédération suisse

**Excès du militarisme.** — On rapporte que, mercredi passé, quatre hommes du 14<sup>e</sup> escadrons reçurent l'ordre d'aller à cheval d'Aarau à Lucerne, en passant par Sempach, et de revenir au point de départ. Les cavaliers avaient donc 125 à 130 kilomètres à parcourir. Conséquence : deux des meilleurs chevaux de l'escadron moururent en route de fatigue pour la plus grande gloire de la Confédération et de ses colonels.

**Armée suisse.** — Le Conseil fédéral a ordonné le passage dans la landwehr au 31 décembre 1894 :

1° Officiers : des capitaines nés en 1856; les premiers-lieutenants et les lieutenants nés en 1860.

2° Sous-officiers et soldats : a) des sous-officiers de tout grade et les soldats

de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires et des troupes d'administration nés en 1862; b) des sous-officiers, des trompettes (trompettes d'état-major y compris) et les soldats de cavalerie qui compte dix ans de service effectif, plus ceux qui, nés en 1862, n'auraient pas terminé complètement les dix ans de service prescrits, à moins que, en entrant plus tard dans cette arme, ils ne se soient engagés, auprès du chef de l'arme, à servir plus longtemps dans l'élite;

les maréchaux-ferrants, les selliers et les infirmiers de cavalerie née en 1862.

Le Conseil fédéral a de même ordonné le passage dans le landsturm :

Officiers : a) des capitaines, premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1846;

b) des officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels) qui ont atteint l'âge de 48 ans révolus, s'ils en ont fait la demande jusqu'à la fin de février 1894.

Sous-officiers et soldats : Les sous-officiers de tout grade et les soldats de toutes armes nés en 1850 passent dans le landsturm au 31 décembre 1894.

Sortiront du landsturm, et par conséquent, du service militaire au 31 décembre 1894 :

a) les officiers de tout grade nés en 1839, qui sur la demande éventuelle de l'autorité chargée de la nomination, n'auraient pas déclaré vouloir continuer de servir.

b) les sous-officiers et soldats de toutes armes nés en 1844.

**Subventions aux cantons.** — Le Conseil fédéral a décidé d'accorder au canton des Grisons une subvention de 40 % pour la correction du torrent de Beverin. Il accorde au Tessin : 70 % des frais de reboisement de la Rovana, commune de Campo (frais 11,720 fr.); 60 % des frais de reboisement du val Cassone, patriat de Bré (4000 fr.); 50 % des frais de reboisement du val Colla, patriat de Signora (frais 21,000 fr.).

**Monnaies.** — Le Conseil fédéral attire l'attention des gouvernements cantonaux du nord-est de la Suisse sur les inconvénients pouvant résulter de la circulation des monnaies divisionnaires d'argent non autorisées légalement.

Il rappelle, entre autres, la loi sur les faigriques qui permet aux ouvriers de refuser le paiement de leurs salaires en valeurs n'ayant pas cours légal.

### NOUVELLES DES CANTONS

**Zurich.** — Sept associations d'ouvrières et de dames du canton de Zurich ont adressé au Grand Conseil une pétition relative à la loi sur les débits de boissons,

actuellement en discussion. Elles résument leurs revendications dans les propositions suivantes :

1° **Protection des servantes :** a) Il doit être défendu aux jeunes filles de moins de vingt ans d'exercer la profession de servantes d'auberge; b) la journée de travail des servantes d'auberge ne doit pas être prolongée au delà de onze heures du soir; c) huit heures de repos sans interruption, par vingt-quatre heures; d) un congé de six heures consécutives par semaine; e) congé le dimanche matin jusqu'à onze heures; f) les dispositions légales doivent être affichées dans les débits.

2° **Protection de la famille :** a) Défense aux enfants de moins de seize ans de fréquenter les débits de boissons dans les villes sans être accompagnés; b) les boissons à emporter ne doivent pas être remises à des enfants de moins de seize ans dans les salles à boire, ni plus tard qu'à la nuit tombante; c) interdiction des bals publics en dehors des jours fixés par la loi; d) introduction d'une heure légale pour la fermeture des débits (*Polizeistunde*); e) réduction du nombre des débits; f) application plus rigoureuse de la loi sur les débits de boissons.

**Bâle.** — Le Grand Conseil de Bâle-Ville va jouer aux quilles! Un aubergiste du Petit-Bâle, M. Rober, possède un superbe jeu de quilles. Un voisin s'est plaint du tapage nocturne, a pétitionné aux autorités et la commission des pétitions lui donne raison. Mais le Grand Conseil doit prononcer en dernier ressort, et, pour lui prouver que les réclamations du voisin ne sont pas fondées, M. Rober a invité ses membres à une grande partie, qui aura lieu la semaine prochaine.

**Uri.** — C'est à Paris que sera coulée en bronze la statue de Guillaume Tell, qui sera érigée à Altorf et dont l'exécution a été confiée au statuaire Kissling à Zurich. Le modèle a quitté Zurich la semaine dernière. La fonderie parisienne a demandé un délai de six mois pour livrer l'œuvre achevée. M. Kissling va se mettre prochainement à modeler les bas-reliefs du monument.

**Fribourg.** — *Assassin.* — Il y a trois mois, dans le petit village de St-Sylvestre (district de la Singine), un nommé Christian Egger attirait successivement trois hommes dans une forêt pour les assommer à coups de hache. Ses meurtres achevés, Egger se rendit au village et incendia la maison de l'une de ses victimes. Arrêté, non sans peine, le lendemain, le monstre a comparu vendredi devant la cour d'assises de la Singine, siégeant à Tavel. L'accusé était défendu par M. Broye, avocat. Le jury a répondu affirmativement aux 14 questions qui lui ont été posées, et Egger a été condamné aux travaux forcés à per-

petuité, la plus forte peine, la peine de mort n'étant pas rétablie.

### Nouvelles jurassiennes

(Correspondance particulière de la *Sentinelle*) Porrentruy.

Vous savez déjà que le Grand Conseil bernois s'est ajourné sans avoir statué sur les demandes en remise de peine des ouvriers condamnés à l'occasion des troubles de Berne. La cause en est, a-t-on dit, que les députés n'étaient plus en nombre pour délibérer valablement. Soit, le fait est vrai. Mais, sur qui faire retomber la responsabilité d'un pareil scandale? Quand il s'est agi de lancer une proclamation pour proposer au peuple de rejeter le *Beutezug*, et de discuter l'entrée en matière de la loi sur la vaccine, les députés se sont bien trouvés en nombre suffisant; mais quand il a été question de rendre à la liberté de pauvres malheureux, dont le tort est de ne pas être riches, le grand nombre avait disparu!! Voilà le Grand Conseil que le peuple s'est donné pour 4 ans, il y a à peine 6 mois!! N'est-ce pas que l'ouvrier dans le canton de Berne n'a rien à se plaindre?!!

Ah! s'il s'était agi de valider quelques élections frauduleuses, comme celle du célèbre préfet de Delémont, par exemple, on aurait vu les deux conseillers d'Etat jurassiens, Stockmar et Gobat, s'agiter et courir près des députés pour les supplier d'être au moins à leurs postes pour faire l'appoint. Mais quand le sort de quelques miséreux est en jeu, tous de décamper!

On a bien dit que le gouvernement et la commission des pétitions étaient unanimes pour recommander la grâce; mais ce n'était que pour faire venir l'eau à la bouche et rendre plus amère la déception qui attendait les ouvriers. Je répète qu'il suffisait d'un mot du chef de police Stockmar, du D<sup>r</sup> Gobat et des autres chefs de file, pour voir tous les députés à leur place; et ce mot de passe n'a pas été prononcé parce que, au fonds, on ne voulait pas sérieusement la libération de nos amis. Un simulacre devait suffire, comme toujours, à nos gouvernants pour contenter — lisez tromper — les pauvres diables dans leur attente.

Il est bon d'ajouter que quand le Grand Conseil se réunira à nouveau, les remises de peine seront inutiles pour plusieurs qui auront déjà probablement recouvré leur liberté, mais sans la grâce des députés bernois, ni de Stockmar non plus. En attendant, MM. *Stockmar et Gobat*, ainsi que les grands conseillers déserteurs, peuvent se faire vacciner tout à leur aise avant que la petite variole noire ne les ait défigurés en imprimant sur leurs fronts les stigmates qu'on sait et qui ne s'effacent jamais. *Verax.*

## La reine Margot

par ALEXANDRE DUMAS

X.

### La sueur de sang

— Et bien, dit Charles, qui ne perdait pas sa mère de vue, qu'y a-t-il donc dans ce coffre qui vous effraie, madame?

— Rien, dit Catherine.

— En ce cas, plongez-y la main, madame, et prenez-y un livre; il doit y avoir un livre n'est-ce pas? ajouta Charles avec ce sourire blémissant, plus terrible chez lui que n'avait jamais été la menace chez un autre.

— Oui, balbutia Catherine.

— Un livre de chasse?

— Oui.

— Prenez-le, et apportez-le-moi.

Catherine, malgré son assurance, pâlit, trembla de tous ses membres, et allongeant la main dans l'intérieur du coffre :

— Fatalité! murmura-t-elle en prenant le livre.

— Bien! dit Charles. Ecoutez maintenant: Ce livre de chasse... j'étais insensé... j'aimais la chasse au-dessus de toutes choses... ce livre de chasse, je l'ai trop lu comprenez-vous madame?... Catherine poussa un gémissement sourd.

— C'était une faiblesse, continua Charles, brûlez-le, madame! Il ne faut pas qu'on sache les faiblesses du roi!

Catherine s'approcha de la cheminée ardente, laissa tomber le livre au milieu du foyer, et demeura debout, immobile et muette regardant d'un œil atone les flammes bleuisantes qui rongeaient les feuilles empoisonnées.

A mesure que le livre brûlait, une forte odeur d'ail se répandait dans toute la chambre.

Bientôt il fut entièrement dévoré.

— Et maintenant, madame, appelez mon frère, dit Charles avec une irrésistible majesté.

Catherine, frappée de stupeur, écrasée sous une émotion multiple que sa profonde sagacité ne pouvait analyser, et que sa force presque surhumaine ne pouvait combattre, fit un pas en avant et voulut parler.

La mère avait un remords; la reine avait une terreur; l'empoisonneuse avait un retour de haine.

Ce dernier sentiment domina tous les autres.

— Maudit soit-il, s'écria-t-elle en s'élançant hors de la chambre, il triomphe, il touche au but; oui, maudit, qu'il soit maudit!

— Vous entendez, mon frère, mon frère

Henri, cria Charles poursuivant sa mère de la voix; mon frère Henri, à qui je veux parler à l'instant même au sujet de la régence du royaume.

Presqu'au même instant, maître Ambroise Paré entra par la porte opposée à celle qui venait de donner passage à Catherine; et s'arrêtant sur le seuil pour humer l'atmosphère alliée de la chambre :

— Qui donc a brûlé de l'arsenic? dit-il.

— Moi! répondit Charles.

XI.

### La plate-forme du donjon de Vincennes

Cependant, Henri de Navarre se promenait seul et rêveur sur la terrasse du donjon, il savait la cour au château qu'il voyait à cent pas de lui, et à travers les murailles son œil perçant devinait Charles moribond.

Il faisait un temps d'azur et d'or : un large rayon de soleil miroitait dans les plaines éloignées, tandis qu'il baignait d'un or fluide la cime des arbres de la forêt, fiers de la richesse de leur premier feuillage. Les pierres grises du donjon elles-mêmes semblaient s'imprégner de la douce chaleur du ciel, et des ravenelles, apportées par le souffle du vent d'est dans les fentes de la muraille, ouvraient leurs disques de velours rouge et jaune aux baisers d'une brise attiédie.

Mais le regard de Henri ne se fixait ni

sur ces plaines verdoyantes, ni sur ces cimes chenues et dorées; son regard franchissait les espaces intermédiaires, et allait au delà se fixer ardent d'ambition sur cette capitale de la France, destinée à devenir un jour le capital du monde.

— Paris, murmurait le roi de Navarre, voilà Paris; c'est-à-dire la joie, le triomphe, la gloire, le pouvoir et le bonheur; Paris, où est le Louvre, et le Louvre, où est le trône; et dire qu'une seule chose me sépare de ce Paris tant désiré, ce sont les pierres qui rampent à mes pieds et qui renferment avec moi mon ennemie!

Et en ramenant son regard de Paris à Vincennes, il aperçut à sa gauche, dans un vallon voilé par des amandiers en fleurs, un homme sur la cuirasse duquel se jouait obstinément un rayon de soleil, point enflammé qui voltigeait dans l'espace à chaque mouvement de cet homme.

Cet homme était sur un cheval plein d'ardeur, et tenait en main un cheval qui paraissait non moins impatient.

Le roi de Navarre arrêta ses yeux sur le cavalier et le vit tirer son épée hors du fourreau, passer la pointe dans son mouchoir, et agiter ce mouchoir en façon de signal.

Au même instant, sur la colime en face, un signal pareil se répéta, puis tout autour du château voltigea comme une ceinture de mouchoirs.

**Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants**



(Correspondance particulière de la *Sentinelle*)  
Delémont.

On sait que le gouvernement de Berne, à l'instar de bien d'autres, y compris même celui des rois Pharaon de l'antique Egypte, avait fait l'année dernière de forts approvisionnements de maïs, blé, fourrages, etc., pour empêcher son peuple, lisez son bétail, de mourir de faim. On ne peut lui reprocher d'avoir voulu imiter la sagesse de l'intendant Joseph, au vu des désastres causés par la sécheresse.

En Egypte, les approvisionnements furent distribués au peuple, lors de la famine et personne ne mourut de faim. Chez nous, il fallut abattre ou vendre à vil prix les trois quarts du bétail, ce qui a jeté la ruine et la désolation un peu partout, tandis que le gouvernement bernois emmagasinait provisions sur provisions à tel point qu'il lui en reste des quantités énormes. L'année dernière, le paternel gouvernement des Stockmar n'a voulu céder ses marchandises que par quantité d'un wagon à la fois; le détail causait à ces messieurs trop de soucis!! Cette année, alors que tous les greniers et toutes les granges sont remplis, il offre dans la *Feuille officielle* ses vieux stocks à vendre par quantité d'au moins cinquante wagons à la fois, ce qui fait la bagatelle d'au moins quatre vingt mille francs!!

S'imaginer-t-il, ce bon gouvernement de Berne, que les paysans sont tous des Rot-schild?  
Jonas.

### Nouvelles étrangères

**France.** — On craint une grève parmi les mineurs de la Compagnie des Mines de la Loire. Deux ouvriers occupés dans la galerie souterraine s'étant plaints qu'ils ne gagnaient pas un salaire suffisant demandèrent à l'ingénieur une augmentation qui fut refusée. Ils quittèrent le chantier immédiatement et firent part de leur différend à leurs camarades. Ceux-ci firent à leur tour des démarches auprès de la direction déclarant que, vu la nature du travail difficile confié à leurs deux camarades, ils se solidariseront avec eux s'ils ne recevaient pas satisfaction.

— Il vient de mourir aux Vans, près Nîmes, à l'âge de quatre-vingt-un ans, une dame nommée Labalme, d'une constitution peu commune; cette femme avait mis au monde le nombre respectable de vingt-huit enfants; ceux-ci sont tous venus à terme et ont été portés par leur mère à l'église pour leur baptême. A l'heure actuelle, il ne reste de ces vingt-huit enfants que sept, dont l'un est conseiller municipal des Vans.

**Allemagne.** — Le fameux banquier Hugo-Löwy avait été condamné à de longues années de réclusion, à cause de ses escroqueries à Vienne, Paris et Berlin. Cet individu, qui avait réussi à cacher l'argent volé, vient de s'en servir pour s'échapper de la maison centrale. On assure qu'il a donné 25,000 francs au gardien chef qui, avec lui, s'est réfugié en Russie.

**Italie.** — Une bombe a été placée sous la porte de la maison du maire de Rimini. Des agents de police l'ont aperçue et ont pu couper à temps la mèche, qui était allumée. Elle contenait plus d'un kilogramme de poudre, des têtes de clous, des vis, des morceaux de fer et de plomb ainsi que du sucre. Trois arrestations d'anarchistes ont été opérées.

M. Masi, maire de Rimini, avait stigmatisé, dans une séance du Conseil municipal, l'assassin de M. Carnot, et avait reçu plusieurs lettres d'injures et de menaces à ce propos.

**Belgique.** — A Ingelmunster, dans la Flandre occidentale, a eu lieu une bataille sanglante entre des ouvriers des champs.

Au cours de la lutte, plusieurs ont été blessés, et l'un de ceux-ci, Jean Tuylsteke, a reçu deux coups de fusil, l'un dans le dos, l'autre en pleine poitrine. Le malheureux est dans un état désespéré.

La gendarmerie recherche activement le coupable.

**Espagne.** — Un tremblement de terre

très violent s'est produit samedi à Guadalcázar, province de Cordoue.

Une maison, heureusement inhabitée, s'est écroulée.

Il n'y a eu aucune victime dans la ville.

— **Une grève.** — Les ouvriers peintres en or de l'usine Puig (province de Corogne) ayant créé une société de secours mutuels, leur patron en exigea la dissolution sous menace de renvoi. Sur la réponse négative des ouvriers, le patron les a congédiés samedi. On craint des désordres.

**Chine et Japon.** — On apprend ici que, malgré les mesures prises par les Japonais pour pacifier la Corée, les indigènes sont toujours en mouvement. Plusieurs centaines de ces derniers se sont soulevés dans la province de Tschula dans le sud-ouest, et un détachement de Japonais et de Coréens a été envoyé dans le district pour réprimer l'émeute.

Une armée japonaise, dont l'effectif officiel est de quarante mille hommes et qui est sous le commandement du feld-maréchal Oyama, a quitté Hiroshima, embarquée sur trente-cinq transports. Sa destination est inconnue.

— Le *Times* déclare que le moment d'une intervention en Chine n'est pas encore arrivé.

Quand le Japon se sera rendu compte de l'immensité de sa tâche et des sacrifices qu'elle comporte, un conseil amical des puissances aux deux belligérants suffira pour leur faire entendre raison.

### CHRONIQUE NEUCHATELOISE

**Peseux.** — *Grutli neuchâtelois.* — L'assemblée des délégués du Grutli neuchâtelois a eu lieu dimanche 21 octobre au collège de Peseux. La plupart des sections étaient représentées. M. Gygi présidait. Au bureau fonctionnaient M. Schaad, vice-président; Tissot, secrétaire français, R. Kämpf, secrétaire allemand; Raveux et Stähli, scrutateurs.

Le Locle a été confirmé comme section directrice.

A l'unanimité et après discussion il a été décidé de voter contre l'initiative des deux francs et de faire une propagande énergique dans ce but.

Lors de l'assemblée de Colombier il avait été décidé de réclamer aux sections une cotisation supplémentaire de 20 centimes par membre. Dans le but de faciliter la rentrée de cette cotisation, on vote qu'elle sera perçue en deux termes. Le comité central prendra remboursement de la moitié de cette cotisation avec le premier semestre. Les sections sont priées d'en prendre bonne note.

Le projet de règlement a été renvoyé à une prochaine assemblée.

La réunion du printemps aura lieu à Valangin.

Le Grutli romand vient de prouver une fois de plus sa vitalité.

**Le Locle.** — *Conférence.* — A la demande de l'Union des Sociétés ouvrières du Locle, M. Walter Biolley donnera mardi soir au Cercle des travailleurs une conférence sur l'initiative des deux francs. La population ouvrière est priée d'assister à cette conférence et nul doute qu'elle s'empressera de répondre à l'appel qui lui est adressé dans les journaux locaux.

### Chronique locale

**Votation du 4 novembre.** — A La Chaux-de-Fonds, le bureau électoral de la votation du 4 novembre sera présidé par M. Alfred Robert; vice-présidents: MM. Paul Mentha et Raoul Perroud. Président du bureau de dépouillement: M. Louis Droz; vice-présidents: MM. Charles Wicht et Paul-Alcide Pellaton.

Voici, en outre, les noms des présidents et vice-présidents des bureaux des autres communes du district:

**Les Eplatures.** — Bureau électoral: M. Louis Hirschy, président; M. Léopold Kohly, vice-président. Bureau de dépouillement: M. Léopold Gander, président; M. Albin Droz, vice-président.

**Les Planchettes.** Bureau électoral: M.

Jules Perregaux-Dielf, président; M. Jules Robert, vice-président. Bureau de dépouillement: M. Auguste Humbert, président; M. Georges Calame, vice-président.

**La Sagne.** Bureau électoral: M. Charles-Ulysse Perret, président; M. Charles von Bergen, vice-président. Bureau de dépouillement: M. Paul Perret-Benoît, président; M. Numa Vieille-Grosperrière, vice-président.

### Variété

#### La guérison du croup

(Suite et fin.)

Durant les années 1890, 1891, 1892, 1893, avant les essais, 3,971 enfants atteints du croup sont entrés dans le pavillon de l'hôpital des Enfants malades, et 2,029 décès se sont produits, ce qui porte la moyenne des morts à 52 0/0.

Au contraire, depuis le 1<sup>er</sup> février de cette année jusqu'au 24 juillet, période sur laquelle porte la statistique soumise au congrès, le traitement par le sérum a diminué la mortalité. Sur 443 petits malades, il n'y a eu que 109 morts, soit 24 0/0.

Toutes les conditions étant restées les mêmes, l'écart entre 52 0/0 et 24 0/0 est le bénéfice du nouveau traitement.

Durant la même période, à l'hôpital Trousseau, la moyenne de décès des enfants malades du croup a été de 60 0/0.

Ces chiffres sont éloquents, et, comme nous le disions, mieux que de longs discours, ils montrent l'excellence de la « sérumthérapie » appliquée au traitement du croup.

Une seule injection de 20 centimètres cubes suffit généralement pour amener de suite une heureuse modification dans l'état du petit malade.

Après cette injection, la fièvre diminue, les fausses membranes cessent leur terrible accroissement, l'état général se modifie, l'appétit revient, l'angoisse disparaît, le petit malade retrouve sa gaieté.

\*\*

Tout cela pour un peu de sang pris dans la gorge d'un cheval! Cet animal est celui qui peut être le plus facilement immunisé contre le croup, et sa force de résistance lui permet de supporter sans péril les fatigues du traitement qui le met en état de donner un sang thérapeutique.

Il y a ainsi, dans le fond du jardin de l'Institut Pasteur une dizaine de chevaux chargés de fournir, chaque jour, la quantité de sérum nécessaire au traitement, à la guérison des petits malades.

On leur ouvre la jugulaire, la grosse veine du cou, et on leur prend du sang. Oh! que les âmes sensibles de la Société protectrice des animaux se rassurent! l'opération n'est pas terrible! Une piqûre, une toute petite plaie qui, abandonnée à elle-même, est cicatrisée le lendemain, et n'a pas diminué un instant l'appétit de l'animal.

Ces chevaux, bien soignés, bien nourris, choisis parmi les plus sains et les plus vigoureux, ont encore un sort plus enviable que ceux de leurs congénères attelés aux omnibus et aux fiacres.

La sérumthérapie est appelée à révolutionner la médecine moderne.

On vient de voir les admirables et merveilleux résultats de son application au traitement du croup.

Cela n'est, paraît-il, que le premier mot de cette science nouvelle.

A côté du croup, il y a d'autres maladies non moins meurtrières à combattre. C'est à cela que s'appliquent les savants de l'Institut Pasteur. Le succès de M. Roux permet de prédire, dès à présent, de semblables succès à ses collègues qui poursuivent l'application des mêmes principes à la guérison de la fièvre typhoïde, du choléra, de la tuberculose.

### Faits divers

**Fiacres électriques.** — On lit dans la *Revue scientifique*:

On peut voir actuellement à Chicago des fiacres électriques. Ces fiacres em-

pruntent leur force motrice à une batterie d'accumulateurs d'une capacité de 200 ampères heures, placés sous le siège. Leur vitesse est de 15 à 20 kilomètres à l'heure.

### Dernières nouvelles

**Lyon, le 23.** — M. Lourties, ministre du commerce, répondant à un discours de M. Aynard, président de la Chambre du commerce, a déclaré que les dépréciations de l'impôt que M. Aynard attribue à notre système économique actuel, sont également visibles chez nos voisins libre échangistes. Le régime actuel est le régime dont nous devons faire l'essai d'une façon loyale. Il faut pour cela la stabilité douanière, et il faut des raisons absolument majeures pour y apporter des modifications. M. Lourties se déclare prêt à reprendre les pourparlers avec la Suisse; mais la Suisse doit être préparée à faire des concessions, car les anciens tarifs ne seront certainement pas renouvelés tels quels, et nous n'engagerons ces pourparlers que si nous sommes certains d'aboutir.

**Saint-Petersbourg, le 23.** — L'état du czar s'est légèrement amélioré. Voici le bulletin du 21 octobre à 8 heures 50 du soir: « Pendant les dernières 24 heures, l'empereur a pu dormir un peu plus. Il s'est levé comme d'habitude. L'appétit et le moral se sont un peu améliorés.

**Paris, le 23.** — Le *Journal des Débats* dit à propos de la déclaration de M. Lourties à Lyon, concernant la Suisse, qu'il faut qu'il lui soit donné suite au plus tôt.

**Bruxelles, le 23.** — Voici les résultats non officiels des élections de ballottages d'hier: les catholiques sont élus à Ath, Bruxelles, Waremme et Tournay. Les socialistes seront probablement élus à Charleroy, Verviers et Soignies. Les libéraux sont élus à Huy. Le ministre Bara a été battu à Tournay, les socialistes et progressistes réunis à Liège. Les sénateurs libéraux seront probablement élus dans cette dernière ville.

M. de Burllet, président du Conseil, est battu à Nivelles. La Chambre comprendra 104 catholiques, 19 libéraux et 29 socialistes.

**Francfort-sur-Mein, le 22.** — Le Congrès des socialistes-démocrates allemands s'est ouvert hier soir. Environ 300 délégués sont présents. Les groupes socialistes du Reichstag et des Landtags sont au grand complet.

M. Liebknecht, après quelques paroles de bienvenue prononcées par le député socialiste de Francfort, a prononcé un grand discours dans lequel il a dit que les lois d'exception projetées contre les socialistes ne les arrêteront pas davantage sur le chemin de la victoire que n'ont su le faire les lois édictées sous le régime bismarckien.

MM. Singer (Berlin) et Schwartz ont été nommés présidents du Congrès. Les débats ont commencé ce matin à 9 h.

### Etoffes modernes et utiles pour dames

à des prix extraordinairement bas, par mètres seuls, robes ou pièces franco à domicile. Echantillons promptement franco. Nous avons cette saison un choix surprenant d'étoffes belles et à bon marché et de nos 5000 dessins nous mentionnons spécialement les étoffes suivantes

*Diagonal changeant*, la robe à Fr. 7 50 (en 20 nuances) et *Etoffes pour Blouses, Jupons et Tabliers* le mètre de Fr. 0 28—2 25. Echantillons de nos nouvelles ainsi que des vieilles séries qui sont réduites en dessous du prix de revient, sont envoyées sur demande promptement franco.

Oettinger & Cie, Zurich.

### Flanelle, Molletons pour robes de dames et d'enfants.

Jupons, Matinées, Robes de chambre, Blouses en environ 250 dessins et qualités. Echantillons franco. 607 7

*Etoffes fantaisie et Cachemir* en 300 différentes qualités, et dessins. Noir diamant, pure laine, 100 cm. de large, de fr. 1.05 à 6.45 le mètre.

*Etoffes pour dames, modernes et en couleurs*, meilleure qualité, le m. à 95, 1.25 et 4.75.

Echantillons promptement.

Gravures de modes gratis.

Zurich Oettinger & Cie Zurich



**Fumeurs ! Fumeurs !**  
 Attention à cet offre  
 J'envoie aussi longtemps qu'il y en aura : H-3611-Q 731

100 Colibri petit format	Fr. 1 50
100 Habana extra grands	" 2 10
100 cigares Indiens, surfins	" 2 25
100 cigares Hollandais	" 2 50
100 Maduro surfins	" 2 60
100 Bouquets vérit. valant 10 c.	4 60
50 Sumatra, valant 10 c.	2 40
50 Flor-Havana, valant 20 c.	4 90
125 Brisago	" 3 10
200 Vei-Courts	" 1 70
200 Rio-Grande	" 2 20
200 Flora	" 2 60
200 Flora-Brézil, véritables	" 3 —
200 Cigares Sport, surfins	" 3 10
200 Cigares Kneipp, vérit.	" 3 40

J. Winiger, Boswyl (Argovie).

**A vendre**  
 1. Un burin fixe à châtions  
 2. Un tour de monteur de boîtes avec virole.  
 A la même adresse  
**Excellent vin blanc** en bouteilles à 90 cent. en prenant par 10 bouteilles.  
 Se recommande 722  
 L. GABUS  
 2, Rue de la Cure, 2

**Epicerie-Comestibles**  
**Alf. Jaccard**  
 37, Rue de la Demoiselle, 37

**Beurre fin centrifuge**  
 de la GRUYÈRE  
 est de nouveau à l'ancien prix et arrive toujours régulièrement chaque jour. Assortiment de Vins et Liqueurs, ouverts et bouchés.  
 3% d'escompte sur tous les articles, sauf le sucre, toujours à très bas prix. 719  
 — Téléphone —  
**Livraison à domicile**  
**Choucroute**

**LESSIVE L'AIGLE**



**LESSIVE L'AIGLE**

Le meilleur produit connu pour le blanchissage du linge. Médaille et diplôme, Yverdon 1894  
 H2243C En vente parout 733  
 Gonet Frères, fab., Morges

**Attention**  
 Grand et beau choix d'armes et d'outils neufs à vendre chez  
**M. Ch. Reymond, mécanicien-armurier**  
 Envers 28, Chaux-de-Fonds  
 Tours aux débris, lapidaires et autres  
 Tours à polir les boîtes.  
 Tours aux creusures  
 Tours à écarisier  
 Tours à tourner  
 Tours à pivoter, rembrochages  
 Machines à arrondir  
 Fraises à arrondir  
 Fraises pour secrets  
 Outils en tous genres pour polis-séses, graveurs et monteurs de boîtes, etc.  
 FLOBERTS pour tir et pour la chasse. — REVOLVERS en tous genres aux prix de fabrique. 689  
 Réparations en tous genres

**RECOMMANDATION**  
 Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant sa profession de  
**CORDONNIER**  
 Ressemelages et raccommodages, ainsi que chaussures sur mesure. Travail soigné. 729  
 Guillaume MULLER, cordonnier, chez Mme Robert Place d'Armes 14.

**Coupe-Choux**  
 Aiguisage et rhabillage de coupe-choux, de moulins à café et de tous genres de scies. 713  
 S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 3, au premier étage.

**MODES — SOIRIES**  
 58, Rue de la Demoiselle, 58

Grand choix de chapeaux en feutre bordés depuis 80 cent.  
 La façon c'est gratis et celui qui achète les fournitures bénéficie du 10 0/0 avec les mêmes prix très bas. Assortiment de bijouterie parisienne. Dentelles, Surah, Velours, Rubans et Coupons peluche soie à francs 2 25 et 2 50 le mètre. — Véritables gants de peau de Crenoble à 4 boutons et crochets à Fr. 2, 2 50 ou 2 85.

Modèles magnifiques  
 C'est rue de la Demoiselle 58

**Moult de Neuchâtel**  
 chez Emile Pfenninger  
 à Chaux-de-Fonds, rue Léopold-Robert 117 a  
 et à Cormondèche, 1<sup>re</sup> cave à gauche en venant de la gare de Corcelles  
 710 Vente en gros — Très bas prix au comptant H6134Ch

**Charcuterie Locloise**  
 86, Rue du Parc, 86

Porc frais, Saïndoux, Côtelettes fumées, Palettes, Bajoues, Saucisse à la viande, Saucisse à rôtir, Jambon de lait, Fromage à la viande, Jambon roulé, Fromage de porc, Saucisse de Francfort, Poitrine fumée, Jambon déossé, Jambonneau, Jambon à cuire coupé rond, Saucisse aux pistaches, Saucisse de Payerne, Salami, Jambon rôti, Cervelas, Gendarmes. 183

Tous ces produits rivalisent avec les meilleures fabriques suisses et étrangères.  
 Vente en gros Vente au détail  
 — COMESTIBLES —

**C'est au Salon de Coiffure**  
 105 Rue de la Demoiselle 105

que l'on trouvera toujours les ouvrages en cheveux tels que chaînes de montre, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, tableaux et nattes, etc. Frisettes à 40 c. pièce. — Service à domicile par abonnements au même prix qu'au magasin. Service prompt et soigné.  
 Se recommande, François Badertscher-Zurbuchen, Coiffeur.  
 N.-B. Représentation de timbres caoutchouc et plaques émaillées, étiquettes et numéros de tiroirs pour Epiciers, Coiffeurs et Pharmaciens. 488

**MACHINES à COUDRE**  
 Le soussigné porte à la connaissance du public et à sa bonne clientèle, qu'il se charge de toutes les réparations. Prix sans concurrence et expérimenté depuis de longues années dans la partie.  
 Pièces de rechange et fournitures pour toutes machines.  
 Dépôt pour Chaux-de-Fonds 9, rue Neuve, 9  
**chez M. HUTMACHER**  
**Ed. AFFOLTER,**  
 678 Mécanicien, LOCLE.

**RESTAURANT**  
**BRASSERIE DU VERSOIX**  
 Continuation  
**GRANDE POULE au billard**  
 (AU CASIN) 649  
**200 francs de prix**  
 Les passes de 5 coups sont de 25 c.  
 Le règlement est affiché à la Brasserie.

**Souper aux tripes**  
 Le desservant, Oscar PAUX-NATER.  
**Changement de local**  
 La Société fédérale de gymnastique  
**L'Abeille**  
 a transféré son local 725  
**11, Rue de l'Industrie, 11**

**Logements pour St-Martin**  
 1894  
 Encore à louer :  
 Paix 77. Pignon de 3 pièces. 360 fr.  
 Parc 80. Pignon de 2 pièces. 300 fr.  
 Progrès 103 a. 2<sup>me</sup> étage de 2 pièces. 420 fr.  
 Paix 76. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 560 fr.  
 Demoiselle 103. 1<sup>er</sup> étage de 3 pièces. 400 fr.  
 Demoiselle 107. Pignon de 2 pièces. 300 fr.  
 Demoiselle 107. 1<sup>er</sup> étage de 2 pièces. 360 fr.  
 Nord 157, 159, 161 et 163. Quelques logements de 3 pièces et alcôve depuis 480 fr. 714  
 S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant d'immeubles, rue du Parc 75.

**Au chantier Prêtre**  
 Chaux, Gyps, Ciments  
 Briques et Planelles  
 Lattes et Liteaux  
 Tuyaux en grès  
 Produits réfractaires  
 Combustibles de tous genres  
**Bois bûché et Tourbe**  
 à des conditions très avantageuses de prix et de garantie. 355  
 Boulevard de la gare et rue Neuve 16<sup>e</sup>  
 — Téléphone —

**Changement de domicile**  
 Le Magasin d'épicerie et laiterie de M. Arnold BUHLER est transféré Rue de la Serre 90  
 maison de la Boulangerie populaire. 715  
 M. Buhler profite de cette occasion pour se recommander à son ancienne clientèle ainsi qu'au public en général. Il cherchera à s'attirer de plus la confiance des personnes qui se serviront chez lui.

**Café-Brasserie**  
 du  
**TÉLÉGRAPHE**  
 6, rue Fritz Courvoisier, 6

Ayant repris la suite de M. Perrette, je me recommande à son ancienne clientèle, ainsi qu'au public en général.  
 Par un service prompt et soigné et de bonnes consommations, j'espère mériter la confiance que je sollicite.  
 Se recommande, 717  
**Mme Balmer-Fluckiger.**

**Paul Hertig-Jaquet**  
 4 CHAPELLE 4  
**Epicerie-Mercerie**  
 Vins et Liqueurs  
 POTERIE  
 Laines et cotons à prix modiques  
**BROSSERIE**  
 Liqueurs fines et ordinaires  
 Excellent kirsch de Schwytz  
 Vin rouge naturel à 30, 40 et 50 ct. le litre.  
 Vin blanc de Neuchâtel, extra à 60 ct. le litre.  
 Bière Ulrich, la meilleure à 35 ct. le litre et 25 ct. la bouteille.  
 Savons secs — Savon de toilette  
 Conserves, Thon et Sardines  
**SALAMI DE MILAN**, irréprochable  
 Fromage du pays le plus fin. 385  
 Beurre frais mercredi et samedi  
**CEUFS**

**Réparations et Polissages**  
 de  
**Meubles** 617  
**Cannages de chaises**  
 Prix modérés  
**Louis Raidt**, menuisier-ébéniste, rue du Progrès 7.

**Jean Streit, cordonnier**  
 Soleil 5, Industrie 6  
 se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, pour tout ce qui concerne sa profession.  
 Ouvrage prompt et soigné.  
 Prix modérés.  
**Achat et vente de chaussures**  
 neuves et d'occasion. 662

**Epicerie Mercerie**  
**80, rue du Parc, 80**  
 Ayant repris la suite de M. Zwahlen, nous nous recommandons à son ancienne clientèle, ainsi qu'à nos amis et connaissances et au public en général.  
 Se recommandent, 716  
**Sœurs WURSTEN.**

**Magasin**  
 de 474  
**TABACS & CIGARES**  
 10a Balance 10a  
**Maison Boch,**  
 vis-à-vis des 6 Pompes.

**Boucherie-Charcuterie**  
**D. DENNI**  
 12 — Balance — 12  
 Tous les mercredis  
**Saucisse allemande au foie et BOUDIN**  
**Saucisse au foie fumée**  
 Se recommande 723  
**D. DENNI.**

**On demande** UNE BONNE GILETIÈRE  
 S'adresser au bureau du journal.

5, Rue du Premier-Mars, 5  
 Pour cause de départ  
**LIQUIDATION**  
 du Magasin d'ÉPICERIE, VINS & LIQUEURS, SIROPS, vendus aux prix de facture  
 L'agencement du magasin et de la cave sont à vendre à des conditions favorables.  
 Le magasin avec appartement sont à remettre pour St-Martin ou plus tard. 707  
**J. HUMBERT.**

**MODES**  
**M<sup>lle</sup> Jémima BOREL**  
 16, Rue de la Serre, 16  
 est de retour de Paris  
 Elle offre un grand choix de  
**Chapeaux Nouveautés**  
 pour dames et enfants, à des prix excessivement avantageux. 727  
**Réparations en tous genres**

**VÊTEMENTS**  
 confectionnés et sur mesure pour Hommes, Jeunes gens et Enfants  
**DERNIÈRES MODES**  
**PARDESSUS, PÈLERINES, FLOTTEURS**  
**CHEMISES SOIGNÉES**  
 sur mesure et confectionnées  
 Grand choix de gilets de chasse  
**NOUVEAUTÉS pour ROBES**  
 Tissus en tous genres  
**TAPIS**  
 couvertures et descentes de lits  
**J. H. MATILE**  
 26 Léopold Robert 26

**Débit de pain**  
 Dès le 16 courant, il s'est ouvert un nouveau débit de pain de la Boulangerie populaire  
 23, Rue du Puits, 23  
 CHAUX-DE-FONDS 724

**Bois bûché.** A vendre du bon bois sec mêlé, ainsi que de la bonne tourbe sèche à 1 fr. le sac. Ramasse toujours les chiffons et les os, au prix de 5 centimes le kilo. — S'adresser à M. Antoine Terraz, rue de la Serre 101, Chaux-de-Fonds. 728

**Beaux logements**  
 de 2, 3 et 4 pièces, Rue du Nord 7 et 9, A REMETTRE pour le 11 novembre 1894 ou le 23 avril 1895. — Prix très modiques. 676  
 Bureau F. RUEGGER, Léopold-Robert 6

**On offre à remettre**  
 une chambre bien meublée située au soleil, avec alcôve, à un ou deux messieurs de toute moralité.  
 S'adresser rue Fritz Courvoisier 24 au 2<sup>me</sup> étage. 692

**A vendre** GRAND CHOIX DE jolis meubles neufs à prix très avantageux.  
 S'adresser Demoiselle 90 au 2<sup>me</sup> ou 89 au premier. 712

**On demande à louer** pour de suite ou St-Martin prochain, un petit logement de deux pièces avec cuisine et dépendances, soit au plainpied ou sous-sol pour deux personnes sans enfants.  
 S'adresser rue de la Demoiselle 90, au quatrième à gauche. 709  
 Imprimerie H. Schneider, Bienne